

Une abstention, 13 voix Pour. La délibération est adoptée à la majorité.

5- Règlement intérieur du conseil municipal :

Obligation pour les communes de plus de 1000 habitants de rédiger un règlement intérieur.

Madame le maire a fait parvenir, pour proposition, à chaque conseiller le règlement intérieur qui retrace les modalités de fonctionnement. Aucune remarque particulière n'est émise.

14 voix pour, le règlement intérieur est adopté à l'unanimité.

6-Budget primitif 2020 (Commune et Eau) :

Vu les événements liés à la crise sanitaire, l'approbation du Budget a été reporté au plus tard le 31 juillet.

Mme le Maire détaille les nouvelles propositions, les dépenses et recettes prévues.

COMMUNE

Les dépenses et recettes de fonctionnement pour l'année 2020 sont équilibrées à hauteur de 1 237 544.94 €.

Les dépenses et recettes d'investissement pour l'année 2020 sont équilibrées à hauteur de : 1 677 489.90 € (dont 150 640 de Restes à réaliser).

14 voix pour, Vote à l'unanimité des membres présents.

Mme. le maire énonce le détail des subventions que le Conseil Municipal décide d'octroyer aux associations et organismes divers. Le détail de ces subventions figure au budget communal 2020 et n'a par conséquent pas lieu de faire l'objet d'une délibération spécifique.

14 voix pour, Vote à l'unanimité des membres présents.

EAU ET ASSAINISSEMENT

Les dépenses et recettes de fonctionnement pour l'année 2020 sont équilibrées à hauteur de : 469 892.25 €.

Les dépenses et recettes d'investissement pour l'année 2020 sont équilibrées à hauteur de : 536 853.82 €.

14 voix pour, Vote à l'unanimité des membres présents.

Séance du 07 juillet 2020

L'an deux mil vingt, le sept juillet, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire Madame Betty COËLLE.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	9	14
		Pour : 14
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

M. CHERON Yves, Mme COELLE Betty, M. COLIN Philippe, Mme COLPAERT Lucie, M. GAST Guillaume, M. LAUBE Eric, M. LEFEVRE Philippe, Mme NACCI Céline, Mme RENAUD Delphine

Procurator(s) :

Mme POIS Stéphanie donne pouvoir à Mme NACCI Céline, Mme NAHARRO Nathalie donne pouvoir à Mme COLPAERT Lucie, M. FALCOZ Patrice donne pouvoir à M. LAUBE Eric, M. CRESSAUT Thierry donne pouvoir à Mme COELLE Betty, Mme MASTINI Sylvie donne pouvoir à M. GAST Guillaume

Date de la convocation
02 juillet 2020

Etai(en)t absent(s) :

Date d'affichage
02 juillet 2020

Etai(en)t excusé(s) :

Mme BLAUWBLOMME Josiane, M. CRESSAUT Thierry, M. FALCOZ Patrice, Mme MASTINI Sylvie, Mme NAHARRO Nathalie, Mme POIS Stéphanie

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Mme RENAUD Delphine

10 juillet 2020

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2020

et publication du

10 juillet 2020

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2020 :

Investissement

Dépenses : 437 188,00

Recettes : 1 526 849,90

Fonctionnement

Dépenses : 1 237 544,94

Recettes : 1 237 544,94

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>		
Dépenses :	1 677 489,90	(dont 1 240 301,90 de RAR)
Recettes :	1 677 489,90	(dont 150 640,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	1 237 544,94	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	1 237 544,94	(dont 0,00 de RAR)

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à VER S/LAUNETTE

Le Maire, Betty COËLLE

